

Procédure d'admission

Les demandes d'admission peuvent s'effectuer par :

- La personne elle-même,
- Les proches,
- Tout professionnel du secteur médical, social, associatif, etc.

Le dossier de demande d'admission peut être demandé au secrétariat du service ou téléchargé sur notre site : <https://www.donbosco.asso.fr>

Après retour du dossier complet au secrétariat, celui-ci est étudié par l'équipe pluridisciplinaire.

Si le dossier, au regard de la situation, est admissible à l'accompagnement par le SAVS Don Bosco, une rencontre est proposée à la personne afin de lui présenter le service, échanger avec elle sur ses attentes, ses besoins et ses projets.

Dans le cas contraire, la personne demandeuse sera orientée vers un autre service plus adapté à sa situation.

La commission d'admission peut prononcer l'admission directe au service, l'admission sur liste d'attente ou encore proposer une réorientation vers un service plus adapté à la situation de la personne.

L'admission définitive reste assujettie à l'orientation SAVS validée par la MDPH.



OÙ NOUS TROUVER ?

Antenne de BREST



14 rue du Vieux Bourg
29850 GOUESNOU
Tél. : 02.98.41.10.84

E-mail : savs@donbosco.asso.fr



Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Le samedi en journée
en fonction des activités proposées

Antenne de MORLAIX



Zone de St-Fiacre Kergaradec
14 rue Louis Bodélio
29600 PLOURIN-LES-MORLAIX
Tél. : 02.98.63.12.43



SAVS

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE DE L'ASSOCIATION DON BOSCO

“

Accompagnement d'adultes
en situation de handicap psychique
sur les territoires de Brest et Morlaix,
dans une dynamique de développement social
visant à leur garantir leur autonomie
et l'accès à une citoyenneté active.



A qui s'adresse le SAVS ?

Le SAVS accompagne des personnes adultes en situation de handicap psychique et plus précisément des personnes présentant des troubles psychiatriques stabilisés handicapants leur vie quotidienne.

Ces personnes se trouvent en difficulté dans la réalisation de leur projet de vie sociale et/ou professionnelle ainsi que dans l'expression de leur citoyenneté pleine et entière.

La personne doit être :

- Majeure et résider dans le Nord Finistère,
- Inscrite dans une démarche de soin,
- En capacité de reconnaître son handicap psychique,
- Bénéficiaire d'une orientation SAVS prononcée par la MDPH (ou en cours).

Un objectif :

Favoriser l'autonomie et le bien-être de la personne accompagnée dans sa vie quotidienne pour qu'elle devienne actrice de ses projets.

Comment ?

Grâce à un accompagnement de proximité par un travailleur social référent.

Un travail en réseau

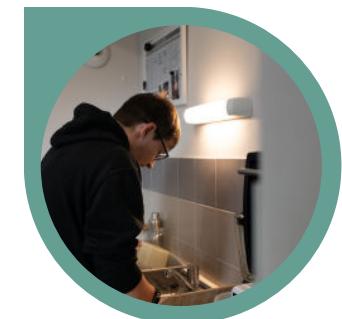
Afin de garantir la cohérence et la mise en œuvre du projet de la personne, le SAVS coordonne ses interventions avec le réseau de partenaires, à partir :

- De rencontres formalisées avec les différents professionnels afin d'assurer une bonne coordination,
- De coopérations spécifiques avec les services de soin du territoire afin de garantir la cohérence entre le projet de vie sociale et le projet de soin.



Nos missions

- Garantir un accueil et un accompagnement dans la réalisation du projet de vie des personnes accompagnées (dans une dynamique sociale et/ou professionnelle).
- Favoriser et soutenir le maintien de la personne dans son parcours de soins.
- Accompagner la personne dans ses potentialités et ses difficultés, dans le respect de son projet de vie.
- Prévenir l'isolement en maintenant, développant ou restaurant les liens familiaux, sociaux et/ou professionnels.
- Faciliter la coordination et l'articulation des partenaires concernés par la situation de la personne accompagnée.
- Replacer la personne au centre de son réseau et l'aider à repérer les lieux et personnes ressources.
- Soutenir la personne dans son quotidien et l'aider à développer et/ou à maintenir son autonomie.



Modalités d'intervention

L'accompagnement est garanti par le référent social sous la forme :

D'un accompagnement individualisé à partir :

- De rendez-vous à domicile ou au service,
- D'accompagnements sur l'extérieur en fonction des besoins et des demandes (rendez-vous administratifs, transport en commun, etc.).

De temps d'accompagnement collectifs à partir :

- De permanences d'accueil, de sorties et ateliers collectifs,
- De modules de renforcement des capacités sociales et de l'autonomie.

